

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Band: 28 (1982)
Heft: 10

Artikel: Le Congrès des Suisses de l'étranger
Autor: Kistler, Jörg
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848368>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Congrès des Suisses de l'étranger

«Les absents ont toujours tort.» La justification de cet adage a été une fois de plus soulignée lors du 60^e Congrès des Suisses de l'étranger qui a eu lieu du 20 au 22 août 1982 à Sierre en Valais. Cette localité sise à la frontière linguistique mais fortement marquée d'une empreinte méridionale, offrait d'emblée un cadre agréable pour les assises de cette année. Si de prime abord Sierre ne fit pas honneur au soleil rayonnant de ses armoiries, le temps magnifique dont fut gratifiée l'excursion du dimanche au lac de Chermignon sur le plateau de Crans-Montana ainsi que l'accueil cordial des autorités et de la population eurent tôt fait de compenser largement les facéties météorologiques.

Le vendredi fut consacré comme d'habitude à la séance de la Commission des Suisses de l'étranger (CSE) qui s'est tenue à Sion dans la salle du Grand Conseil de l'Etat du Valais. Le thème principal fut à nouveau le problème du droit de cité. La Commission, après s'être penchée sur ce sujet accepta une résolution (voir encadré) par laquelle elle déclare avoir pris con-



M^{me} Ruedin pendant son exposé. M. Ney qui a dirigé l'assemblée plénière. (Photo Rodo)

naissance avec satisfaction de la décision du Conseil des Etats qui a pris en considération la requête de l'Organisation des Suisses de l'étranger, soit de proposer de séparer, lors de la future votation les éléments qui concernent les Suissesses et Suisses de l'étranger, de ceux touchant les jeunes étrangers nés en Suisse, les réfugiés et les apatrides. La Commission des Suisses de l'étranger s'exprima

également sur le problème, toujours non résolu, du préjudice subi par les épouses de Suisses de l'étranger assurés obligatoirement à l'AVS. Si dans certains cas, le remboursement des rentes touchées par erreur administrative a été abandonné pour solvabilité insuffisante des intéressés, il n'en reste pas moins qu'un préjudice subsiste, parce que la personne touchée ne reçoit plus de rente. Par une pétition adressée au Conseil fédéral (voir encadré), la CSE demande une modification rapide de la situation et insiste sur l'aspect rétroactif qu'il convient d'appliquer.

L'ouverture officielle ne put avoir lieu comme prévu en plein air vu la pluie qui n'avait guère cessé de la journée, si bien qu'elle eut lieu en la salle des concerts de l'Hôtel de ville, convenant parfaitement pour un tel événement. L'aspect maussade extérieur n'eût guère d'effets sur les congressistes charmés par les productions valaisannes de haut niveau. En costume traditionnel, une chorale, suivie d'un groupe folklorique furent fort appréciés, de même que les

De gauche à droite: M^{mes} Walz, Adatte, Monney. (Photo Rodo)



Pétition

touchant l'AVS/AI pour l'égalité des droits dans le domaine des rentes en faveur des Suissesses

La Commission des Suisses de l'étranger, réunie en séance à Sierre le 20 août 1982, a constaté avec étonnement, après avoir pris connaissance des prescriptions frappant les Suissesses de l'étranger dans le domaine des rentes AVS/AI, qu'une partie de ces dernières se trouvaient pénalisées lorsque leur époux, bien que résidant hors des frontières helvétiques, était membre de l'AVS/AI obligatoire par le truchement de leur employeur suisse.

La résidence à l'étranger de l'époux ne devrait en rien nuire aux droits de son épouse qui devraient être assimilés à ceux d'une Suissesse de l'intérieur dans le cas précis.

La Commission des Suisses de l'étranger, ayant constaté qu'il résultait de cette situation discriminatoire des effets douloureux, demande qu'il soit effectué sans tarder les démarches dans le cadre de l'assurance facultative, afin de remédier à cet état de fait qui est contraire au principe de base actuellement en vigueur, soit que l'épouse d'un Suisse ne peut adhérer à l'AVS/AI que par l'intermédiaire de son époux.

Dans ses considérations, la Commission des Suisses de l'étranger préconise que les mesures à prendre aient un effet rétroactif et sollicite la bienveillance des autorités pour donner satisfaction à nos compatriotes de l'étranger sans attendre la prochaine révision du premier pilier de notre système de prévoyance sociale.

aspects officiels de cette cérémonie qui permirent au président de la ville, M. Victor Berclaz, de nous présenter cette dernière et au président du Gouvernement valaisan, M. Guy Genoud, de laisser entendre malicieusement qu'il y a des liens étroits entre les Valaisans et les Suisses de l'étranger, car les premiers cités se sentent bien souvent, dans la vie politique suisse, comme étant quelque peu à l'écart.

Alors que pour la majorité des congressistes la soirée fut libre, une rencontre avait été mise sur pied pour les jeunes tandis que les aînés qui participaient pour la pre-

mière fois à un de nos Congrès furent entraînés à visiter un somptueux caveau à Chamoson où une cérémonie haute en couleurs, organisée par l'Ordre de la Channe les attendait; puis à faire ripaille à la «Colline aux Oiseaux», endroit idyllique qui restera gravé dans maintes mémoires.

Vu l'acceptation du principe de l'égalité juridique entre hommes et femmes de l'année dernière, le thème principal du 60^e Congrès a été dédié à la Suissesse de l'étranger. Le point culminant de ce dernier fut la séance plénière du samedi. Grâce aux différents discours, les spectateurs purent se

faire une idée des activités et des problèmes des Suissesses de l'étranger. Sous la direction de M. Ney, directeur du secrétariat des Suisses de l'étranger, M^{mes} Dudli (Nouvelle-Zélande), Ruedin (Argentine) et Mueller (Sénégal) s'exprimèrent sur les problèmes de l'intégration dans un pays étranger. Si ces 3 dames n'ont pas eu de difficultés marquantes à ce sujet, par contre la situation est différente pour une Suissesse qui a épousé un étranger. D'après les déclarations de M^{mes} Bayard (Italie) et Ruys (Pays-Bas) on pouvait facilement discerner les problèmes avec les enfants principalement. Bien qu'élevés «à la Suisse» et parlant notre langue, ils restent étrangers, car ils sont nés à l'étranger, ce qui pose des problèmes en Suisse, quant au choix de leur profession ou d'études. Dans un mariage mixte, il n'est pas rare de trouver, situation absurde, des enfants ayant des nationalités différentes selon le pays où la mère les a mis au monde. Suisses s'ils sont nés dans notre pays et étrangers en naissant hors de nos frontières.

Un grand nombre de Suissesses de l'étranger ont conservé la belle tradition de s'engager dans des œuvres charitables en faveur de leurs concitoyennes et concitoyens. Ainsi, un public accouru nombreux pour écouter les expo-

Pendant l'assemblée plénière. On peut reconnaître de droite à gauche M^{mes} Monney, Ruys, Meier, Ditchburn et von Gruenigen.

A l'apéritif à Chermignon-Dessous. (Photos Rodo)





Pendant l'ouverture officielle.

sés, applaudit chaleureusement les présentations et par là le dévouement en faveur de personnes seules ou en détresse voire pour l'engagement des oratrices en faveur d'institutions à caractère philanthropique, comme par exemple l'Ecole suisse de Rome. Il convient de remercier M^{mes} Walz (Allemagne), Monney (Italie) et Adatte (France). Outre les activités susmentionnées, certaines Suissesses sont pleinement intégrées dans la vie professionnelle. Par exemple, M^{me} Ditchburn, professeur de gymnase, enseigne dans une école à Dumferline, M^{me} Studer (Argentine) épouse d'un élève fut auparavant professeur d'université, alors qu'aujourd'hui elle dirige un grand élevage de

boeufs. Finalement, M^{me} von Gruenigen, une des rares femmes diplomates au Département fédéral des affaires étrangères a rendu l'assemblée attentive aux difficultés que rencontrent beaucoup de Suissesses de l'étranger pour l'obtention d'un permis de travail, ce dernier n'étant en général accordé qu'au mari. Pour terminer, M^{me} Frei (Belgique) et M^{me} Meier (Angleterre) ont familiarisé l'auditoire avec leurs activités pour la propagation des valeurs culturelles suisses, l'une en tant que mécène alors que l'autre fut rédactrice d'une publication en Grande-Bretagne durant de nombreuses années et actuellement présidente de la société suisse «Groupe NSH de Londres».

Un groupe folklorique agrémenté l'excursion du dimanche. (Photos Rodo)



L'après-midi fut consacré à divers problèmes et avant tout au message du Conseiller fédéral Aubert qui rendit son auditoire attentif au travail de son Département, actuellement préoccupé par les relations de la Suisse avec l'ONU. Il défendit la thèse de l'interdépendance internationale toujours croissante, à laquelle la Suisse ne peut se soustraire, son adhésion à l'ONU s'avère nécessaire dans le cadre de la politique extérieure traditionnelle et pragmatique. Au début, les relations extérieures de

La Commission des Suisses de l'étranger de la Nouvelle Société Helvétique, réunie dans le cadre du 60^e Congrès des Suisses de l'étranger à Sierre le 20 août 1982 a accepté, par votation, la

résolution

suivante:

La Commission des Suisses de l'étranger a pris connaissance avec satisfaction du message du 7 avril 1982 présenté par le Conseil fédéral aux Chambres touchant l'initiative parlementaire de ladite Commission le 23 mars 1979, prévoyant une révision du droit de la nationalité dans la Constitution fédérale en faveur des enfants d'une Suissesse de l'étranger et d'un père étranger.

La Commission a également pris note avec reconnaissance que le Conseil des Etats, en tant que Chambre prioritaire, ait suivi ses réflexions, soit de soumettre cette révision séparément des autres problèmes de nationalité afin d'en activer la réalisation.

La Commission des Suisses de l'étranger invite le Conseil national en tant que Chambre qui traitera ce problème en second, à prendre une position identique à celle de sa consœur.

La Commission des Suisses de l'étranger insiste enfin sur la rapidité avec laquelle la révision de la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse devrait être entreprise, afin de pouvoir appliquer prochainement les modifications prévues en faveur des enfants de Suissesses de l'étranger et de pères étrangers.

notre pays étaient l'apanage des Consulats qui étaient chargés d'assurer la protection des communautés suisses à l'étranger. Beaucoup plus tard, on a commencé à installer le réseau des postes diplomatiques; la suite logique serait l'adhésion à l'ONU. L'exposé du Conseiller fédéral Aubert offrait une bonne occasion aux Suisses de l'étranger d'exprimer toute leur gratitude au Département fédéral des affaires étrangères et avant tout à M. le Minis-

tre Jaccard, qui après de longues années au service des Suisses de l'étranger fait valoir ses droits à la retraite. Présentation détaillée, voir page 21.

Le samedi se termina par un repas en commun, accompagné d'une présentation musicale sous la direction du compositeur et dirigeant valaisan bien connu, Jean-Daniel Daetwyler. On a entendu dire que les «habitues» n'ont trouvé leur lit qu'à 4 heures du matin. Peut-être un peu fatigués, mais de

bonne humeur, nous nous sommes retrouvés le lendemain pour la traditionnelle excursion du dimanche. Après un apéritif offert par la commune de Chermignon-Dessus, nous eûmes encore le plaisir d'apprendre à se connaître dans le merveilleux paysage de montagnes de Crans-Montana. La raclette, le vin du tonneau et les groupes folkloriques créèrent une véritable atmosphère valaisanne d'autant que le soleil fut de la partie.

Jörg Kistler

Articles des Suisses de l'étranger - Nouveautés

Couteau de poche

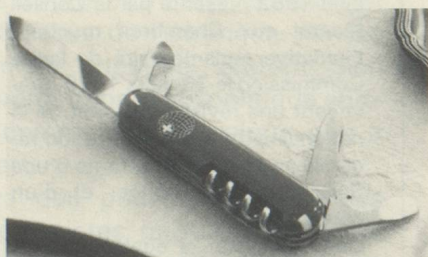
rouge avec insigne
8 éléments:
2 lames
1 tire-bouchon
1 ouvre-boîtes
1 ouvre-bouteilles
1 poinçon
1 petite pince
1 «nettoye-tout»

Prix: Frs. 25.-

Bonnet blanc

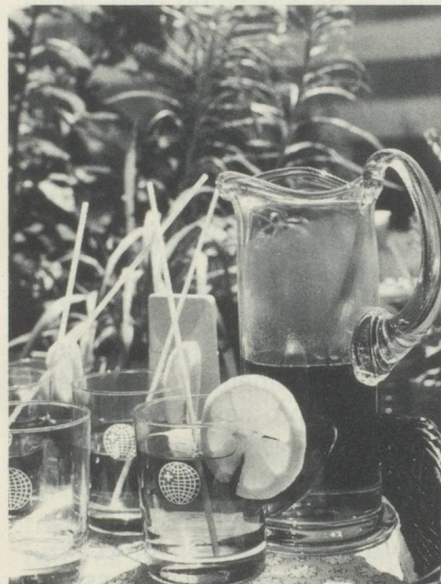
avec insigne,
100% Polyacryl,
lavable

Prix: Frs. 11.-



Verres à eau avec insigne

1 pièce Frs. 5.-
6 verres Frs. 24.-



(Photos: D. Sperling)

Important: Ces articles ne seront livrés que si le paiement en francs suisses a été effectué d'avance!

Bulletin de commande

Bulletin de commande à renvoyer:
Secrétariat des Suisses de l'étranger,
Alpenstrasse 26, 3000 Berne 16

J'aimerais commander les articles suivants:

Nombre	_____	Verre à eau	à Frs. 5.- pièce
	_____	Verre à eau en carton de 6	à Frs. 24.- carton
	_____	Couteaux de poche	à Frs. 25.- pièce
	_____	Bonnets	à Frs. 11.- pièce

En outre on peut aussi commander des:

Nombre	_____	cravattes	à Frs. 40.- pièce
	_____	foulards	à Frs. 12.- pièce
	_____	verres à vin blanc	à Frs. 2.50 pièce
	_____	verres à vin blanc en carton de 6	à Frs. 12.50 carton
	_____	jeux de cartes (allemand)	à Frs. 4.- jeu
	_____	jeux de cartes (français)	à Frs. 4.- jeu

Paiements sur les comptes suivants:
compte de chèque postal 30-6768 Berne:
Banque cantonale de Berne:
CCP 30-106 en faveur
du compte n° 129.446.0.98
(Secrétariat des Suisses de l'étranger,
Berne)

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
